

SOUS-THÈME - 4.3 Gestion des ressources humaines

PRINCIPE 34 PLAN DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Finalité: l'officine met en place un plan d'actualisation des connaissances et de développement de nouvelles compétences pour assurer un acte pharmaceutique de qualité et anticiper l'évolution des missions en officine.

QUESTIONS À SE POSER	PRATIQUES	EXEMPLES D'ÉLÉMENS DE PREUVE
Le plan de développement est-il adapté aux enjeux de l'officine et aux nouveaux services ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit mettre en œuvre un plan de formation annuel répondant aux obligations légales (DPC et certification périodique) ainsi qu'aux besoins de l'officine et aux disponibilités des membres de l'équipe. Le titulaire doit analyser les demandes de formation de son personnel et leur dégager du temps. L'officine peut mettre en place des critères de priorisation des formations demandées afin de prioriser le cœur de métier ou le développement de nouvelles missions. Le plan de formation peut contenir des formations externes mais également des formations réalisées par un membre de l'équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation Entretien individuel
Comment sont sélectionnées les formations réalisées ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit définir des critères de sélection des formations basées notamment sur la reconnaissance des organismes de formations (agrément DPC, certification Qualiopi...). L'officine peut privilégier des formations diplômantes ou certifiantes (formations listées au RNCP). L'officine peut se rapprocher des organismes de prise en charge (OPCO EP et FIFPL) afin d'obtenir des aides (financières et techniques) pour la réalisation de formations. 	<ul style="list-style-type: none"> Trace de reconnaissance des organismes de formation
Les formations effectuées sont-elles tracées ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit conserver les attestations de formation de l'ensemble de son personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de formation
Comment sont suivies les formations réalisées ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine peut prévoir une courte restitution de formation lors des réunions d'équipe. L'officine peut mettre en place des évaluations de satisfaction des formations réalisées (notamment au regard des attentes initiales). 	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu de réunion Questionnaire d'évaluation des formations

Outils de référence

- [E.07](#) Grille des compétences de l'équipe
[E.08](#) Plan de formation de l'équipe
[M.37](#) Management de l'équipe officinale



Documents de référence

- [Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux - FIFPL](#)
[OPCO Entreprise de Proximité - OPCO-EP](#)
[Conseil National Professionnel \(CNP\) Pharmacie - CNP Pharmacie](#)
[Agence nationale du Développement Professionnel Continu - ANDPC](#)

